

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 22 septembre à 16 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni au siège 42 rue des Prés Gris à Briare, sous la présidence d'Alain BERTRAND, Président.

Date de la convocation du Conseil Communautaire : le 15 septembre 2017.

**Etaient présents :**

Alain BERTRAND (la Bussière), Président, Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), 1<sup>er</sup> Vice-président, Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), 3<sup>ème</sup> Vice-président, Michèle JOSEPH (Dammarié-en-Puisaye), 4<sup>ème</sup> Vice-présidente, Jihan CHELLY (Briare), 5<sup>ème</sup> Vice-présidente, Jacques GIRAULT (Autry-le-Châtel), 6<sup>ème</sup> Vice-président, Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), 7<sup>ème</sup> Vice-président  
Christine PARMISARI (Adon), Marie-Hélène BAZIN (Autry-le-Châtel), Solange FROTTIER (Batilly-en-Puisaye), Patrick DESBOIS (Beaulieu-sur-Loire), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Michel LENGRAND (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Alain BELLONI (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Philippe CAUQUY (Briare), Annie COLLOT (Briare), Valérie DOYE (Briare), Monique MARTINET (Briare), Valérie DANIEL (Cernoy-en-Berry), Yolande GANNE (Champoulet), Bernard BONNEFONT (Châtillon-sur-Loire), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Ghislaine BEAUDET (Pierrefitte-ès-Bois), Achille PLANCQUEEL, (Saint-Firmin-sur-Loire).

**Sont excusés :**

Philippe COIGNET (Adon) représenté par sa suppléante, Christine PARMISARI  
André ANIEL (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Patrick DESBOIS (Beaulieu-sur-Loire)  
Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Jihan CHELLY (Briare)

Jacqueline MIGNARD (Briare) : pouvoir à Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Thierry GOIRAND (Faverelles) représenté par son suppléant, Jacques EUGENE

Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)

Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) représentée par son suppléant, Achille PLANCQUEEL

**Absents :**

Georges DOMERGUE (Briare)

Guy MASSE (Ouzouër-sur-Trézée)

Philippe BERTRAND (Thou)

**Secrétaire :** Valérie DOYE

-----  
**Délibération n° 2017-156**

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE L'EX-COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE BRIARE**

Le Président informe l'Assemblée que, conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, le Président d'un E.P.C.I. donne, chaque année aux Délégués, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Il est rappelé que les Délégués des Communes doivent rendre compte, au moins deux fois par an, au Conseil Municipal, de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

.../...

Envoyé en préfecture le 06/10/2017

Reçu en préfecture le 06/10/2017

Affiché le



ID : 045-200068278-20170922-2017156D2-DE

*(suite de la délibération n°2017-156)*

L'ex communauté de communes de Châtillon-sur-Loire et le S.A.R.B.P.L. n'étaient pas concernés par l'obligation de rapport annuel (collectivités en-dessous du seuil de 3 500 habitants), toutefois il a été transmis aux conseillers une présentation rapide et un rappel des délibérations prises en 2016.

Le Conseil de Communauté,

Considérant que, depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye s'est substituée de plein droit aux Communautés de communes des cantons de Briare et de Châtillon-sur-Loire, ainsi qu'au Syndicat d'Aménagement Rural du Berry et de la Puisaye du Loiret (S.A.R.B.P.L.) dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes,

OUI l'exposé du Président et,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le rapport annuel d'activité de la Communauté de communes du canton de Briare pour l'année 2016 tel qu'annexé à la présente délibération,

ADOpte le rapport annuel d'activité de la Communauté de communes du canton de Châtillon-sur-Loire pour l'année 2016 tel qu'annexé à la présente délibération,

ADOpte le rapport annuel d'activité du Syndicat d'Aménagement Rural du Berry et de la Puisaye du Loiret pour l'année 2016 tel qu'annexé à la présente délibération,



Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 30 septembre 2017  
Le Président,